**DCG session 2016 UE5 Economie Corrigé indicatif**

**DOSSIER 1 – Dissertation (12 points)**

**L'efficacité du marché du travail passe t'elle par plus de flexibilité ?**

L’objectif numéro un du gouvernement reste l’inversion de la courbe du chômage. Pour cela, ce dernier tente de mettre en place une loi largement controversée, baptisée la loi travail, basée sur l’idée qu’il faut insuffler plus de flexibilité sur le marché du travail. Celui-ci peut être défini comme le lieu de rencontre entre l’offre et la demande de travail. La notion d’efficacité renvoie à l’atteinte des objectifs, en l’occurrence ici la baisse du taux de chômage, qui reste à niveau élevé : 10,2% de la population active au sens du BIT au premier trimestre 2016. La [flexibilité du marché du travail](http://ses.webclass.fr/c60/notion/flexibilite-marche-travail) doit permettre l'adaptation du [facteur travail](http://ses.webclass.fr/chn/notion/facteur-travail) et de sa rémunération aux variations de la demande et des conditions de concurrence subies par les entreprises. Nous nous poserons donc la question de savoir si l’instauration de plus de flexibilité conduit à une plus grande efficacité du marché du travail, c'est-à-dire à une baisse du taux de chômage. Pour y répondre, nous montrerons dans une première partie que la flexibilité du marché du travail peut être considérée comme un remède au chômage, avant de mettre en évidence les limites à une flexibilité accrue du marché du travail.

**I / La flexibilité du marché du travail comme remède au chômage**

* Théorie néo-classique; équilibre partiel sur le marché (A. Marshall): le prix d’équilibre (ici le salaire) permet l’égalité entre quantité offerte et quantité demandée. Ceci suppose qu’il n’y ait aucun obstacle à la libre fixation du prix sur le marché. Or, en France, nombreux obstacles : SMIC, règlementations, rigidités, difficultés de licencier… L’intervention de l’Etat et le pouvoir des syndicats expliquent l’importance du chômage. Solution : dérèglementer, flexibiliser le marché du travail pour permettre l’autorégulation du marché
* Le progrès technique, l’innovation qui sont au cœur des sociétés contemporaines renforcent le chômage structurel, qui s’explique par l’inadéquation entre les caractéristiques des postes vacants et les qualifications des individus qui sont à la recherche d’un emploi. Pour que le progrès technique soit transformé en croissance et en emplois, l’économie doit pouvoir s’appuyer sur différentes formes de flexibilités :

- La flexibilité externe, qui repose sur le marché du travail : développement des contrats précaires (CDD, temps partiel non choisi, intérim, stages, apprentissage), associé à un dualisme du marché du travail (théorie du dualisme du marché du travail de Doeringer et Piore 1971)

- la flexibilité interne à l’entreprise :

**\* Flexibilité quantitative : il s’agit de faire varier le nombre de salariés, de l’annualisation du temps de travail et du recours aux heures supplémentaires**

**\* Flexibilité qualitative : mobilité géographique, polyvalence de la main d’œuvre**

**\* Flexibilité salariale : modulation des salaires en fonction des performances individuelles et/ou des résultats de l’entreprise.**

Ces différentes formes de flexibilité permettent aux entreprises de s’adapter plus rapidement aux Evolutions conjoncturelles.

* Exemple de l’Allemagne, qui a adopté un modèle de croissance basé sur la dynamique des exportations et la modération salariale. Entre 2003 et 2005, l’Allemagne a connu une réforme majeure de son marché du travail, connue sous le nom des lois Hartz, qui ont permis de développer la flexibilité externe et réduit le chômage volontaire en supprimant les trappes à inactivité. Ce recours massif aux mécanismes de flexibilité interne et externe a permis à l’Allemagne de conserver un emploi industriel, au prix d’une stagnation du revenu disponible des ménages.

 De façon plus globale, sous l’influence des idées libérales, les politiques de l’emploi adoptées depuis le début des années 1990 en Europe ont privilégié des mesures axées sur la flexibilité, la modération salariale (contrat 0 heure en Grande Bretagne, baisse des salaires en Espagne, contrat de travail unique en Italie…)

La flexibilisation du marché du travail semble donc être présente dans la majorité des pays européens. Toutefois, toutes ces mesures ne sont pas sans effets sur les économies des pays qui les mettent en place.

**II / les limites à une flexibilité accrue du travail**

 Le lien entre flexibilité du travail et recul du chômage est loin d'être nettement établi:

- la flexibilité est à l'origine de coûts cachés pour l'entreprise : problèmes d'adaptation des qualifications et faible motivation individuelle qui mettent en cause le développement de l'innovation et la gestion de la qualité

- A contrario, une législation de protection de l'emploi peut accroître l'efficacité globale de l'économie :

\* l'existence de relations de travail qui s'inscrivent dans la durée incite les employeurs à investir dans la formation continue, ce qui accroît la productivité du travail et la polyvalence des salariés (flexibilité interne)

\* la protection de l'emploi sécurise les flux de revenus, ce qui favorise la consommation et donc la résorption de la composante keynésienne du chômage.

 Le développement des travailleurs pauvres souligne les limites sociales d'une flexibilité accrue du facteur travail. Selon l'INSEE, est travailleur pauvre un salarié dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté et ayant travaillé au moins 6 mois dans l'année.

 La flexibilité du marché du travail renforce l’incertitude:

Pour les ménages, la flexibilité se traduit par une plus grande incertitude quant à leurs flux de revenus futurs, ce qui peut les conduire à limiter leur consommation afin de constituer une épargne de précaution. De plus, l'extension des contrats précaires (surtout à temps partiel) se traduit par le développement des travailleurs pauvres, pour lesquels la faiblesse des revenus comprime la consommation. Il s'ensuit une dégradation des perspectives de débouchés des entreprises. Dans une perspective keynésienne, la faiblesse de la demande effective conduit à un ralentissement de la croissance, et une baisse de la demande de travail de la part des entreprises.

 Ce type de politique libérale s'apparente à un dumping social qui provoque, au niveau international, un nivellement par le bas des conditions de travail des ménages (incertitude plus forte, baisse des salaires)

Pour conclure, il s'avère que, suite à la dégradation de la conjoncture économique qui semble perdurer, de nombreuses économies contemporaines ont choisi la voie d'une flexibilisation accrue du marché du travail, avec des résultats probants. Toutefois, ces mesures ne sont pas sans contreparties négatives, que ce soit sur le plan social, ou sur le plan économique. De plus, si l'Allemagne a réussi à atteindre un taux de chômage très bas, à 4,3% en février 2016, ce sont d'autres facteurs que cette flexibilité qui a permis d'atteindre ce résultat qui fait rêver les dirigeants politiques français.

**DOSSIER 2 –ETUDE DE DOCUMENT (5 points)**

**1. Définissez ce qu’est un taux d’intérêt directeur.**

Les **taux directeurs** sont les taux d'intérêt fixés unilatéralement par une Banque centrale (d'un pays ou d'une union monétaire), taux auxquels cette banque centrale prête de la monnaie centrale à court terme aux banques commerciales. Au sein de la zone euro, la BCE fixe une fourchette de taux d’intérêt qui encadrent le taux de refinancement qui s’applique aux opérations *d’open market*. L’intervention sur les taux directeurs constituent le principal instrument de politique monétaire des banques centrales.

Il existe classiquement trois types de **taux directeurs**, dont l'utilisation varie d'un pays à l'autre :

• **le taux de refinancement**, appelé aussi taux des opérations d’*open market*ou taux *« refi »*, s’applique aux opérations régulières (une fois par semaine) de fourniture du marché interbancaire en liquidités par les banques centrales. S’agissant de la BCE, il est fixé par appel d’offres hebdomadaire, chaque mardi ; il s’agit du **principal taux directeur de la BCE**, dont le graphique présenté en annexe retrace

l’évolution de 1999 à 2015.

• le **taux des facilités de prêt marginal** (ou **taux d'escompte** ou taux de prêt marginal), supérieur au taux de refinancement, est celui auquel les banques commerciales peuvent emprunter en cas d'urgence. Il s’agit du taux d’intérêt directeur le plus élevé qui constitue donc le taux plafond des taux d’intérêt au jour le jour.

• le **taux des facilités de dépôt** (taux de rémunération des dépôts) qui est celui auquel les banques excédentaires en liquidités peuvent effectuer des dépôts au jour le jour auprès de la Banque centrale. Leur rémunération constitue le taux planché des taux d’intérêt au jour le jour.

Comme leur dénomination le suggère, les taux « directeurs » de la banque centrale commandent l’ensemble de la structure des taux d’intérêt, mais leur influence est prédominante sur les taux courts : taux du marché interbancaire et, au-delà, taux du marché monétaire (Euribor et Eonia). Les taux directeurs ont ainsi un impact direct sur le taux du marché interbancaire qui, en temps normal, va fluctuer dans le corridor constitué par le taux de la facilité de prêt marginal (taux plafond) et le taux de la facilité de dépôt (taux plancher).

**2. Rappelez les objectifs de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de sa politique monétaire.**

La **politique monétaire** consiste à ajuster la quantité de monnaie en circulation avec les besoins de

l’activité économique.

**L'objectif principal de la BCE**, d'après ses statuts, est de **maintenir la stabilité des prix.** Plus précisément, cet objectif final de stabilité des prix se traduit par l’objectif de **maintenir l’inflation à un niveau proche mais inférieur à 2% par an**. *Cet objectif final de stabilité des prix se décline en un objectif intermédiaire de ciblage de croissance de la masse monétaire (utilisation pour ce faire de l’agrégat M3) actuellement fixé à 4,5 % par an.*

Sans préjudice de cet objectif, la BCE apporte par ailleurs son soutien aux objectifs économiques de l'Union, c'est-à-dire le maintien d'un niveau d'emploi élevé et l'encouragement d'une croissance non- inflationniste. Ainsi, si la BCE n'a pas d'objectif explicite sur la **croissance économique,** ni sur la parité de l'euro, le soutien de l’activité économique est devenu en enjeu crucial notamment ensuite de la crise de

2008 et a fortement influencé la politique monétaire de la BCE ces dernières années.

**3. Présentez et expliquez l’évolution de la politique monétaire de la BCE depuis 2008.**

Depuis 2008, ensuite de la **crise des *subprimes***, et à l'instar de la plupart des banques centrales dans le monde, la BCE est entrée dans un cycle de relâchement monétaire, qui se traduit principalement par une **baisse de ses taux directeurs**, et ce pour faire face à la récession dans la zone euro en 2009 et au risque déflationniste qui s’est maintenu depuis.

On peut ainsi noter dans le graphique présenté en annexe que, ensuite de la crise des *subprimes* de 2008, **le principal taux directeur de la BCE (son taux de refinancement),** qui s’était maintenu à un niveau relativement élevé depuis la création de l’euro en 1999 conformément à l’objectif de stabilité du niveau général des prix assigné à la BCE dans ses statuts, **est subitement passé de 4,25 % au début de l’année**

**2008 à 1% en 2009, pour s’établir aujourd’hui à un niveau quasi nul**.*Ce taux de refinancement, qui stationnait à 0,05% depuis septembre 2014, a même été abaissé à zéro % en mars 2016, une première en*

*zone euro.*

Si ce taux de refinancement baisse, la demande de crédit est stimulée. Les banques et institutions financières ont, en conséquence, plus de liquidités pour prêter. La masse monétaire augmente et donc les prix sont censés augmenter.

Dans un contexte de taux d’inflation annuel proche de 0% dans la zone euro, l’objectif de la BCE depuis

2008 n’est en effet plus de lutter contre l’inflation – inexistante – mais de **faciliter la reprise de l'économie** et de **réduire le risque déflationniste**.

Parallèlement, et dans la même logique, la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) a pris un nouveau virage historique le 22 janvier 2015 avec l'annonce du lancement d'un **programme d'assouplissement quantitatif *(Quantitative Easing)***destiné à faire lui aussi repartir les prix et l’économie. *Techniquement, cela prend la forme d’un programme de rachat par la BCE de 60 milliards d'euros de titres de dette publique (dette d’Etat ou dette souveraine) et privée par mois entre mars 2015 et septembre 2016, programme passé ensuite à 80 milliards d’euros jusqu’en mars 2017. L’assouplissement quantitatif est donc la dernière, mais aussi la plus controversée, d’une série de mesures de politique monétaire adoptées par la BCE. Il s’agit d’une* ***mesure de politique monétaire dite « non conventionnelle »****, venant à l’appui des instruments conventionnels (taux directeurs) pour lesquels les marges de manœuvre sont devenues très réduites.*

La politique monétaire de la BCE devrait rester accommodante à moyen terme, la BCE ayant annoncé la poursuite des opérations de *quantitative easing*et le maintien de taux d'intérêt bas, voire encore plus bas (vers un taux de refinancement négatif ?) au moins, voire même, au-delà, de mars 2017.

**4. Quels sont les risques de la politique monétaire actuelle ?**

La politique d’assouplissement monétaire menée actuellement par la BCE n’est pas sans risque :

- En premier lieu, **le risque d’inefficacité et de perte de marges de manœuvre de la politique monétaire de la BCE** : bien que la BCE ait baissé son principal taux directeur à un niveau quasi nul, facilitant ainsi le refinancement des banques commerciales, ces dernières ne prêtent toujours pas suffisamment aux agents économiques. Notamment, les entreprises manquent de raisons d'investir et la demande de crédit est faible. **Les taux sont déjà faibles et de nouvelles baisses des taux risquent de ne rien changer.Ces mesures d’assouplissement monétaire ne sauraient en effet être efficaces qu’à condition d'être accompagnées d'une relance budgétaire** (mais les marges de manœuvre sont contraintes) **et de « réformes structurelles ».**

- D'où, en deuxième lieu, **le risque que l'argent injecté par la BCE n'aille pas dans l'économie réelle, mais soit plutôt utilisé par les banques pour alimenter des bulles spéculatives en Europe ou ailleurs.** *De nombreux analystes s'inquiètent ainsi d'une* ***possible bulle sur le marché obligataire****qui risque d'exploser au moment où les taux remonteront.*

- En troisième lieu, **le décalage de politique monétaire avec les Etats-Unis** : la remontée des taux d’intérêt et la fin des mesures de quantitative easing décidées par la FED aux Etats Unis, si elles permettent de faire baisser le cours de l’euro, comportent un risque de **fuite des capitaux** placés en zone euro et posent la question de la **crédibilité internationale de l’euro**.

**DOSSIER 3 –QUESTION (3 points)**

**La redistribution des revenus : définitions, objectifs et outils.**

* **Définition**

**La redistribution des revenus** est un mécanisme conduisant à la modification des revenus primaires des ménages (revenus tirés de leur contribution à l’activité productive) par le jeu de prélèvements (impôts et cotisations sociales) et de versements de prestations et ce, dans le but de réduire les inégalités et d’assurer une couverture de certains risques sociaux. La redistribution correspond donc à

l’intervention de l’Etat dans la répartition des revenus, c’est à dire à l’ensemble des opérations de répartition secondaire par l’intermédiaire desquelles une partie des revenus est prélevée sur certains agents économiques ou catégories sociales pour être reversée au bénéfice d’autres ou aux mêmes.

* **Objectifs**

La redistribution vise plusieurs objectifs :

* **réduire les inégalités/disparités de revenus** entre les agents telles qu’elles résultent de la répartition primaire, c’est-à-dire telles qu’elles résultent du partage de la valeur ajoutée, lutter contre la pauvreté...
* **fournir une protection sociale** contre les risques sociaux (santé, vieillesse, famille, chômage...)
* **fournir des prestations en nature d’offre de biens collectifs publics** : éducation, transports en commun   subventionnés, sécurité, justice, logements...
* ***soutenir la demande et mettre en place des stabilisateurs économiques.***

A cet égard, on distingue la **redistribution horizontale** (qui vise à maintenir les ressources des individus frappés par des risques sociaux sans considération du revenu) et la **redistribution verticale** (qui vise à réduire les inégalités de revenus). Actuellement plus d’un tiers du PIB change de mains compte tenu de la redistribution, et un tiers du revenu disponible en provient.

* **Outils**

L’Etat intervient dans la répartition secondaire des revenus par :

* **la fixation des prélèvements obligatoires** (par sa **politique fiscale**) : les administrations publiques   prélèvent les **impôts** pour financer la production de services non marchands et les organismes de   protection sociale prélèvent des **cotisations sociales** pour verser des prestations.
* **la définition et l’encadrement des prestations sociales** (ou **revenus de transfert**) concernant certains risques sociaux : maladie, invalidité, famille et vieillesse (pris en charge par la sécurité sociale) et chômage (pris en charge par l’UNEDIC).